

COMMISSARIAT AUX  
LANGUES OFFICIELLES DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK



OFFICE OF THE COMMISSIONER  
OF OFFICIAL LANGUAGES  
FOR NEW BRUNSWICK

## ***LES LANGUES OFFICIELLES AU NOUVEAU-BRUNSWICK : BILAN, DÉFIS ET OCCASIONS À SAISIR***

Discours de la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick,  
Katherine d'Entremont,  
à l'occasion de la journée d'étude  
*Langues, discours, idéologies*

Colloque *L'Acadie dans tous ses défis : Débats autour de l'Acadie en devenir*

Congrès mondial acadien  
Le 13 août 2014  
Université de Moncton, Campus d'Edmundston

*L'énoncé fait foi.*

Mesdames, Messieurs,  
Bonjour

Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de ce colloque Langues, discours et idéologies.

Parler de langues officielles, c'est parler de discours, de perceptions, d'opinions, de mythes. Croyez-moi, au commissariat, nous sommes bien placés pour le savoir. Nous sommes en quelque sorte au carrefour des échanges, des conversations sur tout ce qui touche aux langues officielles et à la dualité linguistique.

Parler de langues officielles, c'est aussi parler d'une dimension symbolique, soit le statut d'une ou de plusieurs langues sur un territoire. C'est aussi parler de la dimension pratique : soit l'accès à des services gouvernementaux dans la langue officielle de choix du citoyen. Et comme vous le savez tous, encore aujourd'hui, il y a souvent un écart entre les dimensions symbolique et pratique.

Au cours de cette présentation, j'aimerais brosser un portrait de l'évolution du bilinguisme officiel dans la province. Ce portrait fera ressortir nos progrès, mais aussi les défis qu'il nous reste à relever et les occasions à saisir. Il fera aussi ressortir l'impact du discours gouvernemental sur l'évolution du bilinguisme officiel dans la province.

## **Première partie : Une loi, deux discours**

Commençons... par le commencement.

Dans les années 1960, un vent de changement social souffle partout dans le monde; le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Louis J. Robichaud marque le début de transformations profondes dans tous les secteurs de notre province.

Dans la foulée des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte sa première loi sur les langues officielles le 12 avril 1969, soit quelques mois avant l'adoption de la première loi fédérale.

Cette loi reconnaît notamment

- l'égalité des langues anglaise et française au sein des institutions provinciales,
- le droit à l'enseignement en français et en anglais, et
- le droit à un procès dans la langue de son choix.

Cependant, la mise en œuvre de cette première loi fut très lente. En effet, les dispositions les plus importantes de la Loi, notamment celles liées aux services au public, ne sont entrées en vigueur qu'en 1977.

Malgré cela, il faut reconnaître que la loi de 1969 a marqué le début d'une évolution remarquable de la reconnaissance de la langue française dans notre province. En plus de redéfinir notre identité collective – qui ne sait pas aujourd'hui que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au pays? –, cette loi de 1969 a appuyé une transformation sociale qui a permis à la langue française de faire des progrès importants dans tous les secteurs : services publics, éducation, santé, justice, etc.

Parlez à des Néo-Brunswickois qui avaient 20 ans en 1969; ils vous confirmeront que la langue française a beaucoup progressé. En fait, la loi de 1969 a été le premier élément d'un large cadre législatif qui protège les droits linguistiques des citoyens.

### Deuxième pilier : la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*

Ainsi, en 1981, l'Assemblée législative adopte la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*.

Pourquoi cette loi est-elle importante?

Eh bien, parce qu'elle accorde à chaque communauté linguistique le droit à des institutions distinctes en matière culturelle, éducative et sociale. Cette nouvelle loi marque donc l'ajout d'une dimension collective aux droits individuels garantis par la *Loi sur les langues officielles*.

### Troisième pilier : La *Charte canadienne des droits et libertés*

Puis, au cours des années 1980 et des années 1990, des éléments des deux lois précédentes (la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques*) ont été ajoutés à la *Charte canadienne des droits et libertés*, assurant ainsi une protection et une pérennité accrues de ces droits linguistiques.

### **L'importance du discours dans l'évolution des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick**

Est-ce donc à dire que tout est parfait dans le meilleur des mondes bilingues?

Non. Comme je vous l'ai dit plus tôt, malgré tout un cadre législatif, les droits linguistiques des Néo-Brunswickois ne sont pas toujours respectés. Comment expliquer cette situation?

Plusieurs facteurs entrent en jeu. L'un d'entre eux est selon moi le discours gouvernemental sur les langues officielles.

Revenons, si vous le voulez bien, à 1969.

Il est très intéressant de consulter les articles de journaux qui ont été écrits lors de l'adoption de la première loi sur les langues officielles. On y voit apparaître ce que j'appelle le double discours sur les langues officielles, un discours qui affirme l'importance des droits linguistiques tout en minimisant ses implications.

En effet, le lendemain du dépôt du projet de loi sur les langues officielles, soit le 9 avril 1969, on peut lire dans un quotidien anglophone de la province :

*Premier Sees Little Change In Practice.* (Peu de changements à prévoir selon le premier ministre.)

Dans le même article, le journaliste écrit ET JE CITE EN TRADUISANT :

À la question de savoir si le bilinguisme deviendrait une plus grande exigence pour un poste dans la fonction publique, le premier ministre a répondu que le bilinguisme pourrait être utile, mais n'était certainement pas essentiel.

(“Asked if bilingualism will become a higher prerequisite for government employment, the Premier said that bilingualism « might be helpful but definitely not essential .”)

Certes, on peut comprendre le désir du gouvernement de l'époque de rassurer les membres de la majorité sur l'impact de cette première loi. L'emploi est une dimension importante de la vie des gens, et on imagine aisément les réactions qu'aurait pu susciter tout discours menaçant le gagne-pain des fonctionnaires unilingues dans la province. Il fallait procéder d'une manière progressive. Tout le monde le comprendra.

L'ennui, c'est que près d'un demi-siècle plus tard, on entend encore ce double discours, qui complique à la fois la compréhension et la réalisation des objectifs de la Loi.

Ainsi, lorsque le gouvernement provincial a lancé un concours pour pourvoir les postes d'Ombudsman et de Défenseur des enfants et de la jeunesse l'an dernier, l'avis public précisait, croyez-le ou non, que le bilinguisme était considéré comme un atout.

Double discours. D'une part, soyons fiers de vivre dans la seule province officiellement bilingue, dit le gouvernement, d'autre part, nous n'exigeons pas le bilinguisme pour des postes clés tels les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Fort heureusement, les deux personnes retenues pour ces postes sont bilingues.

### **Une nouvelle loi qui témoigne des défis à relever**

Heureusement, les tribunaux ne s'embarrassent pas des doubles discours.

Je vous ai dit plus tôt que le Nouveau-Brunswick dispose d'un vaste cadre législatif pour protéger les droits linguistiques des citoyens. Ce cadre permet aux tribunaux d'exiger que le gouvernement tienne un discours cohérent. La loi est la loi et elle doit être appliquée.

C'est précisément ce qui s'est produit au début des années 2000 lorsque la cour a donné raison à Mario Charlebois dans sa cause contre la Ville de Moncton. Et cela a abouti à l'adoption d'une toute nouvelle loi sur les langues officielles en 2002.

La *Loi sur les langues officielles* adoptée en 1969 comptait 4 pages; celle de 2002, 16. Signe d'évolution et discours plus affirmatif.

## **L'offre active : le discours inversé**

Il faut savoir que la Loi adoptée en 1969 imposait aux citoyens de demander un service dans leur langue, demande que bien des gens hésitaient à faire en contexte minoritaire. Comme il y avait peu de demandes pour des services bilingues, les organismes visés par la Loi n'ont pas fait les efforts nécessaires pour rendre leurs services bilingues.

Le résultat fut évident : absence de services en français, surtout dans les milieux minoritaires francophones.

La nouvelle loi de 2002 a donc introduit le principe de l'offre active de service. Ainsi, les ministères provinciaux, les sociétés de la Couronne, les hôpitaux, les services de police, les tribunaux ont depuis 2002 le devoir d'informer les citoyens que leurs services sont disponibles dans les deux langues officielles. En d'autres termes, ce n'est plus au citoyen de demander un service dans sa langue, c'est à l'institution de le lui offrir.

Des organisations qui n'avaient pas l'habitude de respecter leurs obligations juridiques se trouvèrent ainsi confrontées à des défis de taille. Elles ont dû apprendre à les relever, car la nouvelle loi de 2002 a aussi entraîné la création d'un poste de commissaire aux langues officielles qui veille au respect de la loi et promeut l'avancement du français et de l'anglais.

## **Le bilinguisme officiel : une réalité acceptée dans notre province**

En 2009, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a participé à la réalisation d'un important sondage sur le bilinguisme<sup>1</sup>. Les résultats de cette étude sont fort intéressants.

Quatre Néo-Brunswickois sur cinq (82 %) ont déclaré qu'ils appuyaient le concept d'une loi sur les langues officielles. Bien qu'il existe une différence dans l'appui selon la langue maternelle, d'importantes majorités des deux groupes linguistiques, soit 75 % des anglophones et 97 % des francophones du Nouveau-Brunswick appuyaient la Loi.

Ce sondage a aussi révélé aussi que nos deux communautés linguistiques n'ont pas toujours les mêmes perceptions quant à d'autres aspects des langues officielles. Par exemple, 55 % des francophones jugent que le futur de la langue française est menacé alors que 22 % seulement des anglophones partagent cette opinion.

Ce dernier pourcentage, 22 %, est fort révélateur.

Cela signifie que près de 80 % des anglophones de cette province estiment que la langue française n'est pas menacée. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'on entende encore des critiques contre la dualité en éducation. Si la langue française n'est pas menacée, pourquoi faudrait-il des écoles homogènes francophones?

## Deuxième partie : Bilinguisme officiel et dualité linguistique : un discours incomplet

En examinant les articles de journaux des dernières années, on constate que la raison d'être de la dualité en éducation, ou si vous préférez, l'existence de deux systèmes scolaires, un francophone, l'autre anglophone, est très peu comprise. À cet égard, les déclarations de l'ex-PDG de Loblaw et ancien chancelier de la University of New Brunswick, Richard Currie, en 2012, ont révélé l'ampleur de l'incompréhension<sup>2</sup>.

Ce dernier a expliqué que pour progresser plus rapidement vers le bilinguisme et réduire les dépenses gouvernementales, les enfants francophones et anglophones devraient être éduqués dans les mêmes écoles. Ces déclarations, largement reprises dans les médias, auxquelles se sont ajoutés d'autres articles et éditoriaux contre la dualité en éducation ont amené Denis Losier et une centaine de personnalités acadiennes et francophones à publier une lettre ouverte afin de remettre les pendules à l'heure<sup>3</sup>.

Mais étrangement, lors de tout ce débat, il y a eu très peu de réactions de la part du gouvernement. Quelle occasion manquée d'expliquer la raison d'être de la dualité en éducation.

À mon avis, l'incompréhension entourant l'importance de la dualité témoigne d'un discours fort incomplet sur le bilinguisme et le biculturalisme de la part du gouvernement provincial.

En effet, depuis longtemps, le discours gouvernemental sur les langues officielles porte surtout sur la prestation aux citoyens de services gouvernementaux dans les deux langues.

Ce discours gouvernemental a souvent négligé de dire que si nos deux langues sont égales, elles ne sont pas confrontées aux mêmes défis, principalement celui de la vitalité d'une langue minoritaire.

Ce discours a négligé de dire que l'égalité des deux langues et des deux communautés ne peut pas toujours signifier un traitement égal, car un traitement égal peut en fait perpétuer les inégalités.

Ce discours a négligé de dire, comme le dit si bien le professeur de sciences politiques, Don Desserud, que :

« Les sociétés ne peuvent pas assurer l'égalité des communautés linguistiques de façon passive, car celles-ci ne sont généralement pas sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur force et leur puissance. Les minorités sont toujours à risque, pour la simple raison que les majorités exercent une influence écrasante sur la culture et les expériences communes. C'est pourquoi les sociétés démocratiques libérales prennent, par l'intermédiaire de l'État, des mesures pour protéger ces communautés. Cela comprend l'adoption de mesures positives visant à faire en sorte que les communautés minoritaires possèdent les ressources éducatives et culturelles nécessaires à leur survie et à leur prospérité. »<sup>4</sup>

## Troisième partie : Pour une approche globale

Mais ce qui m'étonne le plus dans le discours gouvernemental sur les langues officielles, c'est que pendant de trop nombreuses années, il a négligé de dire que la vitalité d'une langue minoritaire tient à plusieurs facteurs.

### Une identité francophone forte

Face à la dominance continentale et même mondiale de l'anglais, comment peut-on donner aux jeunes francophones le goût de parler français? Voilà tout le défi de la construction identitaire, une question complexe, mais incontournable à laquelle les écoles s'attaquent depuis plusieurs années. À cet égard, il faut prendre en considération que l'identité des gens en général n'est plus seulement francophone ou anglophone; elle peut aussi être bilingue. C'est d'ailleurs mon cas.

Ma mère était anglophone; mon père francophone. J'ai grandi dans un foyer où les deux langues et les deux cultures étaient présentes d'une manière tout à fait égale.

Voilà une conséquence de la proximité des langues sur un territoire (dans mon cas, Moncton) et d'un phénomène de plus en plus répandu : les couples exogames.

Dans une enquête de Statistique Canada sur la vitalité des minorités de langue officielle<sup>5</sup>, les auteurs du rapport soulignent que l'on observe un lien entre la proportion de personnes de langue française dans une région donnée et l'identification à l'un ou l'autre des deux groupes linguistiques.

Au Nouveau-Brunswick, la région du Nord est celle qui affiche la plus forte proportion d'adultes de langue française s'identifiant principalement au groupe francophone, soit 73 %. Dans la région du Sud-Est et dans le reste de la province, ces proportions sont plus faibles, soit 52 % et 38 % respectivement.

La proportion d'adultes s'identifiant aux deux groupes également va en croissant du Nord vers le reste de la province, la proportion de personnes de langue française y devenant de plus en plus faible.

Comment faire en sorte qu'une identité bilingue devienne un facteur de vitalité de la langue française plutôt qu'un facteur menant à l'affaiblissement de celle-ci?

Voilà la question.

### L'importance des représentations

À mon avis, cela est lié en grande partie à la représentation que se font les gens de leur langue.

Dans un texte portant sur les concepts rattachés à l'insécurité linguistique, les chercheuses Annette Boudreau et Lise Dubois déclarent :

« Les sociolinguistes s'entendent pour dire qu'on ne peut changer les comportements linguistiques sans agir sur les représentations qu'entretiennent les locuteurs à l'égard de leur langue. »<sup>6</sup>

Plus loin, elles écrivent :

« De plus, ces représentations sont tributaires tant de l'histoire de la communauté, que des conditions socio-économiques dans lesquelles elles ont évolué. »<sup>6</sup>

Et j'oserais dire que ces représentations sont liées aussi à la réalité concrète, c'est-à-dire, à l'usage de la langue dans les activités quotidiennes.

### **Et la langue de travail**

La langue de travail est un bon exemple.

Si une langue prédomine au travail, l'autre perd sa pertinence et tout cela a un effet sur la représentation.

En 2009, le gouvernement provincial adoptait une politique bonifiée sur la langue de travail dans la fonction publique.

Celle-ci stipule que la communication quotidienne entre un surveillant et un employé doit se faire dans la langue officielle choisie par l'employé.

Même s'il possède ce droit, en situation minoritaire, le fonctionnaire peut éprouver des difficultés à travailler dans sa langue. Car il ne faut jamais oublier l'influence des pairs et de la culture organisationnelle.

Voilà pourquoi, donner le droit à un fonctionnaire de travailler dans sa langue n'est pas suffisant; il faut créer un milieu de travail propice à l'utilisation de celle-ci. Et cela passe par une transformation de la culture de l'organisation ou, si vous préférez, d'un aménagement des langues.

### **Affichage commercial : un aspect important de la vitalité d'une langue**

L'affichage commercial constitue un autre exemple d'un facteur qui influe sur la représentation d'une langue.

L'ancien directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Rodrigue Landry, déclarait en décembre 2008 :

« Si une communauté francophone majoritaire, par exemple sur le territoire d'une municipalité, accepte que sa langue soit peu présente sur les affiches commerciales et publiques, c'est qu'elle accepte que l'anglais soit la langue haute et le français la langue basse; l'anglais, la langue légitime sur la place publique, et le français, une langue privée, employée seulement pour les rencontres informelles et chez les proches. »<sup>7</sup>

En d'autres termes, les spécialistes de la question jugent qu'il existe un lien entre l'affichage et les pratiques linguistiques d'une collectivité donnée et qu'il est important pour un groupe minoritaire de voir sa langue représentée dans l'espace public, et ce, de façon quotidienne.



## **L'immigration**

On le sait, le faible taux de natalité et le vieillissement de la population créent tout un défi pour l'avenir de la communauté francophone dans la province. Or, la communauté francophone du Nouveau-Brunswick ne profite pas autant de l'immigration que la communauté anglophone. À long terme, cela risque d'entraîner une diminution du poids démographique des francophones.

Nous avons fait plusieurs démarches pour tenter de convaincre le gouvernement provincial d'adopter des mesures énergiques pour corriger cette situation. Et je me réjouis qu'il y ait maintenant en place un plan d'action pour l'immigration francophone. C'est tout de même décevant que nous ayons dû attendre jusqu'en 2014 pour qu'un tel plan soit élaboré.

## **Tirer profit du bilinguisme officiel**

Le bilinguisme constitue un des principaux avantages concurrentiels du Nouveau-Brunswick. En effet, le bilinguisme a donné lieu au cours des 30 dernières années à un niveau considérable d'investissements des entreprises et de création d'emplois. Mentionnons seulement les centres de services à la clientèle, les sièges sociaux régionaux (p. ex. : la Société des loteries de l'Atlantique) et l'industrie langagière (la traduction).

Fait à noter, le Nouveau-Brunswick compte davantage de personnes qui travaillent dans le groupe professionnel des traducteurs, terminologues et interprètes que toute autre province ou tout autre territoire au Canada, hormis le Québec.<sup>8</sup>

Développer cette industrie de la langue pourrait avoir un impact considérable sur la vitalité de la langue française au Nouveau-Brunswick. Où est le plan de développement de cette industrie?

## **Une approche globale en matière d'aménagement linguistique**

À mon avis, il manque dans cette province un plan d'ensemble pour assurer la vitalité de la langue française, un plan qui cherche à influencer stratégiquement l'ensemble de ces facteurs de vitalité. À cet égard, je me réjouis de l'adoption de la nouvelle politique d'aménagement linguistique et culturel du système scolaire francophone. Il s'agit d'un exemple qui pourrait inspirer notre province à adopter une approche plus vaste pour relever le défi de la vitalité de la langue française dans cette province.

## **Les discours qui rassurent**

Au début de cette présentation, je vous ai brossé un rapide tableau de l'évolution du cadre législatif en matière de droits linguistiques. Les droits linguistiques des Néo-Brunswickois sont enchâssés dans la plus importante loi du pays : la *Charte canadienne des droits et libertés*. C'est quelque chose... Malgré l'importance de ces protections juridiques, je me demande si elles ne créent pas parfois un faux sentiment de sécurité.

Une langue, c'est d'abord et avant tout des gens qui l'utilisent dans leur vie de tous les jours.

L'effort individuel est tout aussi important que l'effort collectif pour faire rayonner une langue.

- Qu'en est-il de la perception des francophones par rapport à leur langue?
- Comment cherchons-nous individuellement à accroître la vitalité de la langue française dans cette province?
- Que faisons-nous pour encourager les francophones et francophiles à parler français dans toutes les sphères d'activité?
- Cultivons-nous une fierté d'appartenir à la francophonie internationale?
- Faisons-nous suffisamment d'efforts dans nos vies quotidiennes pour nous prévaloir de nos droits linguistiques?
- Dans les commerces, demandons-nous un service dans notre langue?
- Comment faisons-nous pour combattre l'insécurité linguistique?

Autant de questions qui reflètent un autre facteur fondamental de la vitalité d'une langue, peut-être le plus important : la personne.

## Conclusion

De 1969 à 2014 : 45 ans de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick.

Au cours des 45 dernières années, des progrès remarquables ont été accomplis en matière de bilinguisme officiel dans notre province.

Ces progrès reposent d'abord et avant tout sur l'engagement d'hommes et de femmes quant à l'importance d'assurer la protection et l'épanouissement du fait français au Nouveau-Brunswick. Et j'oserais dire que l'avenir des langues officielles au Nouveau-Brunswick passe d'abord et avant tout par la poursuite de cet engagement citoyen.

Merci.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick  
440, rue King, Tour King, bureau 646  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H8  
[www.languesofficielles.nb.ca](http://www.languesofficielles.nb.ca)

## Références

<sup>1</sup>Langue et société au Nouveau-Brunswick, Rapport final, Continuum Research, août 2009

<sup>2</sup>A prominent Canadian business leader says it's time New Brunswick did away with separate school and health systems in English and French. Richard Currie, the retired president of grocery powerhouse Loblaws and George Weston Ltd, says the province should focus instead on making its citizens truly bilingual. (*Telegraph Journal*, October 15, 2012)

<sup>3</sup>Extrait de la lettre de la centaine de personnalités acadiennes, publiée dans *L'Acadie Nouvelle* du 6 novembre 2012

*Au cours de la dernière année, et plus particulièrement depuis quelques mois, un certain nombre d'éditoriaux ont été publiés dans le Times & Transcript et le Telegraph Journal au sujet de la santé, de l'éducation, du bilinguisme et de la dualité. Dans la plupart des cas, les arguments utilisés s'appuyaient sur de mauvaises interprétations des faits ou ils étaient tout simplement faux et ils ont contribué à attiser les flammes du mécontentement, créant ainsi des divisions inutiles et des tensions accrues entre les collectivités.*

<sup>4</sup>*Deux langues pour vivre ensemble*, brochure du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

<sup>5</sup>*Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Statistique Canada, 2006. Numéro de catalogue : 91-548-X

<sup>6</sup>« Représentations, sécurité/insécurité linguistique », dans *Francophonie, minorités et pédagogie*, sous la direction de Sylvie Roy et Phyllis Dalley, Presse de l'Université d'Ottawa, p. 145-175

<sup>7</sup>*L'Acadie Nouvelle*, 2 décembre 2008

<sup>8</sup>Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011